

LA CINEMATHEQUE DE TOULOUSE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2024



LA CINEMATHEQUE DE TOULOUSE

69 Rue du Taur
31000 TOULOUSE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **LA CINEMATHEQUE DE TOULOUSE** relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2024**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Les ressources de votre association sont constituées en partie de subventions d'origine publique qui font l'objet d'un traitement comptable spécifique. Nous nous sommes donc attachés à contrôler le rattachement des produits à l'exercice. Ces éléments font l'objet d'une note « Subventions de fonctionnement » et « Fonds dédiés » de l'annexe des comptes annuels.
- La note « Provisions pour risques » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux différentes provisions constituées. Nous avons examiné les conditions de comptabilisation ainsi que le mode de valorisation de ces provisions.
Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié la correcte application du changement de réglementation comptable et de la présentation qui en est faite.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la structure ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

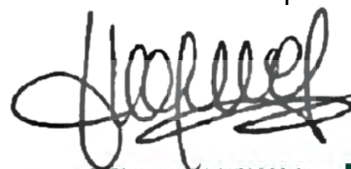
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Villeneuve-Tolosane,
Le 04 novembre 2025

Le Commissaire aux Comptes,
« **AUDIENTIS** »
Représenté par **Clarisse PICQUES**
Commissaire aux comptes



SARL au capital de 91 000 €
421 301 557 RCS Toulouse
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Toulouse

ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bilan Actif

		31/12/2024			31/12/2023
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Autres immobilisations incorporelles	46 870	46 870		
	Immobilisations incorporelles en cours				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions	378 104	304 323	73 781	90 065
	Installations techniques, matériels et outillage	1 224 739	1 012 177	212 562	160 420
	Autres immobilisations corporelles	466 143	421 116	45 027	52 009
	Immobilisations corporelles en cours				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Participations et créances rattachées				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	2 508		2 508	2 508
	TOTAL (I)	2 118 364	1 784 485	333 879	305 001
	COMPTES DE LIAISON	Comptes de liaison (1)			
TOTAL (II)					
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières et fournitures				
	Autres approvisionnements				
	En-cours de production (biens et services)				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	967		967	6 934
	CREANCES (2)				
	Créances redevables et comptes rattachés (3)	115 821		115 821	83 419
	Autres créances	409 955		409 955	537 113
COMPTES DE REGULARISATION	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	600 000		600 000	200 000
	DISPONIBILITES	259 888		259 888	672 540
	Charges constatées d'avance	18 626		18 626	16 894
	TOTAL (III)	1 405 257		1 405 257	1 516 901
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF		3 523 621	1 784 485	1 739 136	1 821 902

(1) Un tableau annexé à ce bilan doit détailler les différents comptes de liaison relatifs à l'investissement, à l'exploitation et à pour cet établissement ou service entre ce dernier et les autres établissements et services concernés.

(2) Dont à moins d'un an : Dont à plus d'un an :

(3) Dont créances mentionnées à l'article R. 314-96 du code de l'action sociale et des familles.

Dont à plus d'un an :

Mission de Présentation des Comptes

Bilan Passif

		31/12/2024	31/12/2023
Fonds propres	Fonds associatifs sans droit de reprise	146 978	146 978
	Ecart de réévaluation sans droit de reprise		
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
	- Dons et legs		
	- Subventions d'investissement sur biens renouvelables		
	Ecart de réévaluation avec droit de reprise		
	RESERVES		
	Excédents affectés à l'investissement		
	Réserves de compensation		
	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement		
	Autres réserves	590 654	590 654
	REPORT A NOUVEAU		
	Report à nouveau (gestion non contrôlée)	(161 741)	(117 911)
	Dépenses refusées par l'autorité de tarification ou inopposables aux financeurs		
	Résultat sous contrôle de tiers financeurs		
DETTES (1)	Dépenses non opposables au tiers financeurs		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (excédent ou déficit) (1)	(98 159)	(43 830)
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	302 803	288 778
	PROVISIONS REGLEMENTEES		
	Couverture du besoin en fonds de roulement		
	Amortissements dérogatoires et prov. pour renouvellement des immobilisations		
	Réserves des plus-values nette d'actif		
	Immobilisations grevées de droits		
	Provisions règlementées		
	TOTAL (I)	780 536	864 669
	Comptes de liaison		
	TOTAL (II)		
	Provisions pour risques	543 357	499 892
	Provisions pour charges		
	Fonds dédiés	74 676	95 000
	TOTAL (III)	618 033	594 892
	DETTES (4)		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	21	
	Emprunts et dettes financières divers (3)		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		25
	Redevables créditeurs		18 020
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	132 381	130 022
	Dettes fiscales et sociales	190 495	189 436
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes (5)		
	Produits constatés d'avance	17 670	24 837
	TOTAL (IV)	340 568	362 340
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL (V)		
TOTAL PASSIF		1 739 136	1 821 902

(1) Dont compte 1201 :

et compte 1291 :

résultats sous contrôle de tiers financeurs.

(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques.

(3) En particulier :cautions versées par les résidents à leur entrée dans l'établissement.

(4) Dont à plus d'un an :

Dont à moins d'un an

340 568

(5) Dont fonds des majeurs protégés :

Compte de Résultat

1/2

		31/12/2024	31/12/2023
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	800	900
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens	8 584	8 349
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	267 452	338 657
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	1 981 717	1 985 899
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	5 859	40 011
	Utilisations des fonds dédiés	20 324	35 000
	Autres produits	141	61
Total des produits d'exploitation		2 284 877	2 408 876
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises	4 508	5 913
	Variation de stock		
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	711 109	786 520
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	71 739	66 996
	Salaires et traitements	1 101 832	1 072 470
	Charges sociales	429 365	405 212
	Dotation aux amortissements et dépréciations	68 308	67 375
	Dotation aux provisions	45 364	
	Reports en fonds dédiés		95 000
	Autres charges	37 680	17 019
Total des charges d'exploitation		2 469 905	2 516 506
RESULTAT D'EXPLOITATION		(185 028)	(107 630)

Compte de Résultat

2/2

		31/12/2024	31/12/2023
RESULTAT D'EXPLOITATION		(185 028)	(107 630)
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	35 070	32 246
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change	246	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Total des produits financiers		35 316	32 246
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		7
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières			7
RESULTAT FINANCIER		35 316	32 239
RESULTAT COURANT avant impôts		(149 712)	(75 391)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		7 500
	Sur opérations en capital	102 297	25 035
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels		102 297	32 535
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	50 744	974
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total des charges exceptionnelles		50 744	974
RESULTAT EXCEPTIONNEL		51 553	31 561
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices			
TOTAL DES PRODUITS		2 422 490	2 473 657
TOTAL DES CHARGES		2 520 649	2 517 487
EXCEDENT ou DEFICIT		(98 159)	(43 830)
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole			
TOTAL			

Mission de Présentation des Comptes

ANNEXE COMPTABLE ASSOCIATION

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 739 136** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **2 422 490** euros et un total **charges** de **2 520 649** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **-98 159** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2024** et finit le **31/12/2024**.

Il a une durée de **12** mois.

Les notes et tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants de l'entité associative.

PRESENTATION DE L'ENTITE

Fondée en 1964 par des cinéphiles passionnés réunis autour de Raymond Borde, membre de la Fédération Internationale des Archives du Film (FIAF) depuis 1965 et actuellement présidée par Agnès Jaoui, la Cinémathèque de Toulouse est l'une des trois principales archives cinématographiques françaises et la deuxième cinémathèque de France. Soutenue par le ministère de la Culture et de la Communication, le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), la Ville de Toulouse, le Conseil Départemental de la Haute-Garonne et la Région Occitanie, elle conserve 57 460 copies inventoriées, 100 000 affiches (première collection d'affiches de cinéma en France), 550 000 photographies, 72 000 dossiers de presse, 16 539 ouvrages sur le cinéma et mène une politique de conservation, de restauration et de valorisation du patrimoine cinématographique en direction d'un large public.

La Cinémathèque de Toulouse, institution de dimension nationale et internationale, constitue l'un des fleurons de la ville, du département, de la région. De la cité, elle rayonne bien au-delà des frontières.

Le cinéma est devenu un bien patrimonial à part entière. L'archive de la Cinémathèque de Toulouse, films et non-films réunis, constitue sa richesse première. Ses spécificités sont le fondement de son identité, de son indépendance.

L'objet essentiel de la Cinémathèque est bien avant tout de conserver des films dont l'existence est toujours fragile, toujours menacée. Restaurer, conserver des films ne constitue pas cependant une fin en soi. Le patrimoine doit être rendu accessible à tous, au public. Dans la mesure où cela ne nuit pas à la conservation des collections, il doit être montré dans des conditions optimales. C'est ainsi seulement que les œuvres sont respectées, mises en valeur. C'est ainsi qu'elles prennent tout leur éclat. Le patrimoine doit être aussi en permanence accessible à la recherche et à l'étude. La Cinémathèque est un lieu de transmission et d'un juste regard sur le cinéma.

La Cinémathèque de Toulouse n'oppose pas la conservation à la projection. La conservation des films sans projection serait absurde, la projection sans conservation-restauration serait suicidaire. Les projections sont essentiellement fondées sur les collections.

ANNEXE COMPTABLE ASSOCIATION

La Cinémathèque est lieu de mémoire, de volonté de mémoire. Œuvrer pour la mémoire du cinéma ne peut se concevoir sans un intérêt et un amour toujours renouvelés pour le cinéma actuel. Le cinéma d'aujourd'hui est notre héritage de demain. A son tour ce legs devra être rendu vivant.

Les moyens financiers sont répartis entre les aides publiques et les ressources propres.

La Cinémathèque est soutenue par le CNC, la ville de Toulouse, le Conseil régional d'Occitanie et le Conseil départemental de la Haute Garonne. L'association perçoit également des soutiens financiers pour des actions spécifiques.

Les ressources propres sont composées de mécénats, partenariats et échanges de marchandises ainsi que des recettes commerciales (billetterie, locations de salle, prestations de services, cessions de droits)

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'année 2024 est marquée par le démarrage des travaux de réaménagement du site de la rue du Taur au cours du dernier trimestre. L'activité de diffusion s'est interrompue fin août après le festival Cinéma en plein air, pour reprendre mi-octobre dans deux salles partenaires – le Pathé Wilson et les Abattoirs, Musée - Frac Occitanie Toulouse – avec un nombre de séances bien moins important qu'habituellement.

Le coût du déménagement est évalué à un montant global de 73 293€ HT soit 74 922€ TTC comprenant les investissements, les frais courants et le personnel.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun événement postérieur n'est à signaler.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels de l'entité associative ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 du Plan Comptable Général et les prescriptions du règlement 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

ANNEXE COMPTABLE ASSOCIATION

Immobilisations

- *Acquisitions*

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires minoré des remises, rabais et escomptes obtenus).

Les frais d'acquisition (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes), ainsi que les coûts des emprunts directement attribuables à l'acquisition ou à la production d'immobilisations sont comptabilisés en charges.

- *Le patrimoine Cinématographique*

Etant donné les difficultés de valorisation et d'amortissement, les acquisitions et les restaurations de films, documents et revues, sont présentés en charge au titre des exercices concernés et ne sont pas immobilisées.

De la même façon, les donations de films et documents dont l'association est bénéficiaire, ne sont pas valorisées

Amortissements

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif (fiscal) en fonction de la durée normale d'utilisation du bien.

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	1 à 2 ans
Constructions et Bâtiments s/sol d'autrui	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements	Linéaire	3 à 14 ans
Matériels et outillages	Linéaire	3 à 20 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel et mobilier de bureau	Linéaire	3 à 8 ans
Mobilier	Linéaire	3 à 20 ans

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

ANNEXE COMPTABLE ASSOCIATION

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Provisions pour risques

a) Remise en état des biens mis à disposition

La Mairie de Toulouse, dans le cadre de la convention actuelle concernant les nouveaux locaux de la rue du Taur, a mis à la disposition de la Cinémathèque du matériel et du mobilier spécifiques pour un montant global de 939 179 € qui devront être remplacés à terme.

Depuis 1998 et par prudence compte tenu des imprécisions de la convention précitée, il a été doté une provision globale pour risque de renouvellement de cet équipement. Cette provision pour renouvellement est calculée sur la base de la durée moyenne d'utilisation de ces biens et de la date probable de leur remplacement.

Au cours de l'exercice 2024, il a été repris sur l'exercice pour 1 594 € conformément au plan d'amortissement des équipements renouvelés.

Dans le cadre de la convention signée avec le Conseil Général sur la mise à disposition des locaux de Balma pour la conservation du patrimoine cinématographique, la Cinémathèque s'engage à prendre en charge la remise en état des locaux, qui était estimée à un coût global d'un montant TTC 74 884 €. Les travaux de remise en état ont été réalisés sur le site du Vernet. Le montant repris sur l'exercice est de 306€.

b) Engagements de retraite et assimilés

Une provision pour engagement de retraite est constituée suivant la méthode rétrospective prorata temporis.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 2%,
- Table de mortalité : TV 88/90,
- Taux de rotation du personnel : faible

- Taux de progression des salaires : 1 % par an,
- Age de départ à la retraite : 70 ans à l'initiative de l'employeur

Le montant de l'engagement à la clôture de l'exercice 2024 s'élève à 490 146 €. Il a été doté pour 45 364 € sur l'exercice.

c) Litiges prud'homaux

Il n'y a pas de litiges prud'homaux à la clôture de l'exercice.

ANNEXE COMPTABLE ASSOCIATION

Subventions de fonctionnement

Les subventions reçues par l'association sont rattachées à l'exercice concerné.

Les subventions reçues mais non utilisées conformément à leur objet sont constatées au titre des engagements à réaliser sur fonds dédiés.

	2024	2023
Subventionnement fonctionnement CNC	642 500	612 500
Subventionnement fonctionnement Conseil Départemental	280 500	280 500
Subventionnement fonctionnement Conseil Régional	260 500	260 500
Subventionnement fonctionnement Mairie de Toulouse	488 500	488 500
Subventions sur actions CNC	100 000	130 000
Subventions sur actions Ville	53 000	53 000
Subvention sur actions DRAC Occitanie	9 000	56 000
Subventions sur actions Conseil Régional Occitanie	0	20 000
	-----	-----
Total des Subventions de Fonctionnement	1 834 000	1 901 000

Fonds dédiés

Les ressources externes obtenues des dons, legs, des subventions ou des partenariats, affectées à des projets précis ou non encore utilisés conformément à l'engagement pris à l'égard des financeurs ou partenaires sont portés en fin d'exercice au passif du bilan au poste « Fonds Dédiés ».

Au compte de résultat sont enregistrés :

- En charges dans le poste « Engagements à réaliser sur ressources affectées », les subventions et aides reçus dans l'exercice et non utilisés à la clôture.
- En produits dans le poste « Report des ressources non utilisés des exercices antérieurs », la reprise des sommes inscrites en fonds dédiés, au fur et à mesure que les dépenses relatives aux projets sont engagés.

Accords de Partenariats et Mécénat

La Cinémathèque a conclu des accords de Partenariat auprès de sociétés ou d'instituts. Ils consistent à un échange de marchandises ou de prestations de services en faveur de la Cinémathèque contre des invitations, billets ou prestations diverses... Valorisé, le montant de ces échanges peut être résumé comme suit au regard de l'exercice précédent :

	2024	2023
- Echanges de marchandises ou de services	47 175	51 675
- Partenariats	95 792	25 019
- Mécénat	4 750	8 205

ANNEXE COMPTABLE ASSOCIATION

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont réintégrées au même rythme que les amortissements pratiqués sur les immobilisations financées, excepté pour les biens non amortissables dont la subvention correspondante est étalée sur 10 ans.

	2024	2023
- Subventions brutes	753 638	637 329
- Subventions inscrites au résultat	(450 835)	(348 551)
Subventions nettes	302 803	288 778

Pour rappel, en 2020, Au titre de l'équipement du centre de conservation et de recherche de Balma, des subventions d'équipements ont été octroyées à hauteur de 590 654 € et maintenues au passif dans les fonds associatifs.

En application du règlement N° 2018-06 du 5 décembre 2018, l'intégralité de la somme est constatée dans le compte Report à Nouveau créancier.

Matériels concédés par la mairie

Un amortissement a été calculé en fonction de la durée de vie prévue du matériel. Les durées retenues pour l'année 2024 sont :

- Installations et agencement	10 ans
- Matériel et outillage	3 à 10 ans
- Matériel de bureau et informatique	3 ans

Charges constatées d'avance

Il s'agit de charges liées à l'exploitation normale de l'association comptabilisées sur l'exercice mais qui concernent l'exercice suivant. Il s'agit essentiellement des locations de films non encore diffusés, de la programmation postérieure à la clôture, d'abonnements et de contrats divers...

Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance sont des produits perçus ou comptabilisés avant que les prestations ou fournitures aient été effectuées ou fournies. Il s'agit essentiellement des cartes d'abonnement annuel (ciné folie, cartes année scolaire, etc...).

Par contre, il n'est pas tenu compte des cartes d'abonnement de plusieurs séances car il est impossible de mesurer le solde de séances par carte. Pour ces dernières, le produit est constaté entièrement lors de la vente de la carte.

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 17 670 € à la clôture de l'exercice

ANNEXE COMPTABLE ASSOCIATION

Produits exceptionnels

Les produits exceptionnels enregistrés sur l'exercice correspondent à la quote-part de subvention pour investissement inscrite au résultat pour 102 297 € détaillé comme suit :

- Subvention CNC 300 000€ Affecté à hauteur de 64 573€ aux dépenses relatives au déménagement
- Subvention département 2024 financement scanner : 5 395€
- Subvention CNC 2018 financement travaux aménagement espaces : 17 356€
- Subvention 2023 Département, ville et CNC financement essuyeuse : 9 780€
- Subvention 2023 Département, ville, Région et CNC financement chaine de numérisation : 3 405€
- Subvention travaux avant 2007 : 1 787€

Charges exceptionnelles

Les charges exceptionnelles enregistrés sur l'exercice correspondent à

- Frais de déménagement à hauteur de 48 619€ : 48 619€
- Pénalités et amendes : 138€
- Charges sur exercice antérieurs : 1 987€

Application de secteurs d'activité distincts au regard de la TVA

- Les séances cinématographiques sont assujetties à la TVA au taux de 5,5 %,
- Les recettes " bibliothèque " sont non assujetties,
- Les subventions rattachées à une action culturelle sont non assujetties,
- Les autres recettes (ateliers junior, bar, ventes annexes, ...) sont assujetties à la TVA au taux de 20 %,

Les dépenses concernant chacune de ces rubriques sont distinguées en comptabilité analytique et font l'objet d'une déduction de TVA selon les secteurs et avec l'application d'un prorata pour les dépenses du secteur culturel.

Les dépenses communes sont réparties selon une règle d'affectation physique.

Toutes les recettes et dépenses ne faisant pas partie d'un des secteurs ci-dessus, ne sont pas assujetties à la TVA.

ANNEXE COMPTABLE ASSOCIATION

Situation fiscale de l'association

Dans le cadre de la nouvelle instruction fiscale du 15 mars 1998, les activités de programmation et de projections payantes sont considérées comme lucratives. Il en est de même des activités de cinémathèque junior et ventes annexes (documentation, affiches, livres, ventes de DVD).

Ces activités de la Cinémathèque entrent dans le champ d'application des impôts commerciaux.

Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Le montant global des rémunérations brutes versées aux trois plus hauts cadres s'élève à un montant global de 182 134€.

Tableau de suivi des fonds dédiés

I - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AFFECTEES				
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	A	B	C	D = A - B + C
Fonds dédiés				
CNC MUSEE VIRTUEL	30 000	20 324		9 676
DRAC OCCITANIE MUSEE VIRTUEL	45 000			45 000
CONSEIL REGIONAL MUSEE VIRTUEL	20 000			20 000
TOTAL	95 000	20 324		74 676

II - RESSOURCES PROVENANT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	A	B	C	D = A - B + C
Dons manuels				
Total				
Legs et donations				
Total				
TOTAL				

Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
Fonds associatifs sans droit de reprise				
- Patrimoine intégré	146 978			146 978
- Fonds statutaires				
- Apports sans droit de reprise				
- Legs et donations				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	590 654			590 654
Report à nouveau	(117 911)	(43 830)		(161 741)
Résultat de l'exercice	(43 830)	(54 328)		(98 159)
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- Apports				
- Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	288 778	116 310	102 285	302 803
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Dépenses refusées par l'autorité de tarification				
Dépenses non opposables au tiers financeurs				
TOTAL	864 669	18 151	102 285	780 536

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2024
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres immobilisations incorporelles	49 502				2 632	46 870
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	49 502				2 632	46 870
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre	162 956					162 956
	sur sol d'autrui	163 056				18 445	144 611
	instal. agencet aménagement	70 537					70 537
	Instal technique, matériel outillage industriels	1 682 416		89 132		546 809	1 224 739
	Instal., agencement, aménagement divers	143 731					143 731
	Matériel de transport	21 774					21 774
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	356 873		8 053		64 288	300 638
	Autres immobilisations corporelles						
	Immobilisations grévées de droits						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 601 343		97 185		629 542	2 068 986	
FINANCIERES	Participations et créances rattachées						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	2 508					2 508
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 508					2 508
TOTAL		2 653 353		97 185		632 175	2 118 364

Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2024
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement				
	Autres	49 502		2 632	46 870
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	49 502		2 632	46 870
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre	131 369	2 621		133 989
	sur sol d'autrui	108 172	12 914	18 445	102 640
	instal. agencement aménagement	66 944	749		67 693
	Instal technique, matériel outillage industriels	1 521 996	36 989	546 809	1 012 177
	Autres instal., agencement, aménagement divers	135 602	1 438		137 040
	Matériel de transport	9 835	4 355		14 189
	Matériel de bureau, mobilier	324 933	9 242	64 288	269 887
	Autres immobilisations corporelles				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		2 298 850	68 308	629 542	1 737 615
TOTAL		2 348 352	68 308	632 175	1 784 485

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2024
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Couverture du besoin en fonds de roulement Provisions pour renouvellement des immobilisations Provisions pour hausse des prix Provisions pour amortissements dérogatoires Réserves des plus-values nette d'actif Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges Pour garanties données aux clients Pour pertes sur marchés à terme Pour amendes et pénalités Pour pertes de change Pour pensions et obligations similaires Pour impôts Provisions pour gros entretien et grandes révisions Autres	499 892	45 364	1 900	543 357
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	499 892	45 364	1 900	543 357
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières Sur stocks et en-cours Sur comptes clients Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL		499 892	45 364	1 900	543 357
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			45 364	1 900	

Créances et Dettes

		31/12/2024	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	2 508	2 508	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	115 821	115 821	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	69 685	69 685	
	Autres impôts, taxes versements assimilés	1 505	1 505	
	Divers	270 500	270 500	
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	68 265	68 265	
	Charges constatées d'avances	18 626	18 626	
TOTAL DES CREANCES		546 910	546 910	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2024	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	21	21		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	132 381	132 381		
	Personnel et comptes rattachés	79 914	79 914		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	93 073	93 073		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	4 311	4 311		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	13 198	13 198		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes				
	Dettes représentatives de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	17 670	17 670		
TOTAL DES DETTES		340 568	340 568		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2024
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			18 626
EURECIA	01/04/2024 31/03/2025	833	
MAGICHOIR	01/10/2024 30/09/2025	6 435	
ARKENUM	01/11/2024 31/10/2025	3 730	
ARKENUM BIB NUMERIQUE	01/07/2024 30/06/2025	945	
SFR	20/12/2024 20/01/2025	489	
ADHESION FIAF	01/01/2025 31/12/2025	2 800	
ADESION SEPTEIME BIB	01/01/2025 31/12/2025	60	
ADAGP	01/12/2024 30/11/2025	167	
ZOOM VIDEO	03/06/2024 02/06/2025	70	
CLOUDINARY	01/01/2025 31/01/2025	94	
CISION PACK ANNONCEUR	01/12/2024 30/11/2025	3 003	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			18 626

Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2024
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			17 670
FORFAITS F10		5 302	
CARTE ETUDIANT		6 451	
CINE FOLIES ETUDIANT		226	
CINE FOLIES		3 855	
ADAGE PROJETS CULTUREL		1 836	
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			17 670

Annexe libre

ETAT DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

MAIRIE DE TOULOUSE (Rue du Taur)		
Valeur locative	Valorisation 2023	Valorisation 2024
	290 450 €	222 466 €
Entretien des bâtiments	Valorisation 2023	Valorisation 2024
	- €	- €
Communication		
Communication	Valorisation 2023	Valorisation 2024
Affichage	68 484 €	48 038 €
Impression	Valorisation 2023	Valorisation 2024
	- €	- €
Total Communication	68 484 €	48 038 €
TOTAL MAIRIE DE TOULOUSE	358 934 €	270 504 €

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE (Balma)		
Valeur locative	Valorisation 2023	Valorisation 2024
Total Valeur locative	123 799 €	125 331 €
Entretien des bâtiments	Valorisation 2023	Valorisation 2024
	- €	- €
TOTAL CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE	123 799 €	125 331 €

REGION OCCITANIE		
Communication		
Communication	Valorisation 2023	Valorisation 2024
Impression	Valorisation 2023	Valorisation 2024
	5 831 €	6 556 €
Total Communication	5 831 €	6 556 €
TOTAL REGION OCCITANIE	5 831 €	6 556 €

TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	488 564 €	402 391 €
---------------------------------	-----------	-----------

LA CINEMATHEQUE DE TOULOUSE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31/12/2024



LA CINEMATHEQUE DE TOULOUSE

69 Rue du Taur
31000 TOULOUSE

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions règlementées

**Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2024**

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions règlementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes, mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

Conventions concernant le financement de l'Association :

Ces conventions concernent le financement de la CINEMATHEQUE de TOULOUSE par les institutions administrateurs, à l'aide de subventions destinées au fonctionnement de l'Association, à la mise en œuvre d'actions entrant dans le cadre de son activité ou à l'acquisition d'immobilisations. Celles-ci sont synthétisées dans le tableau annexé au présent rapport en raison de leur nombre important.

Fait à Villeneuve-Tolosane,
le 04 novembre 2025

Le Commissaire aux Comptes,
« **AUDIENTIS** »
Représenté par **Clarisse PICQUES**
Commissaire aux comptes



CINEMATHEQUE DE TOULOUSE

SUBVENTIONS RELATIVES A L'EXERCICE 2024

Administrateur concerné	2024	2023
MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION (DRAC)		
Subvention de fonctionnement		
Subventions sur actions		
RESSOURCES NUMERIQUES ET NOUVELLES MEDIATIONS	9 000,00	7 000,00
PROJET ÉTÉ CULTURE	-	4 000,00
MUSEE VIRTUEL	-	45 000,00
Subvention d'investissement		
MAIRIE DE TOULOUSE		
Subventions de fonctionnement	488 500,00	488 500,00
Subventions sur actions		
CINEMA EN PLEIN AIR	3 000,00	3 000,00
FESTIVAL CINE CONCERT SYNCHO (Casino Théâtre Barrière)	50 000,00	50 000,00
Subvention d'investissement	2 800,00	4 200,00
CONSEIL REGIONAL - REGION OCCITANIE		
Subvention de fonctionnement	260 500,00	260 500,00
Subventions sur actions		
MUSEE VIRTUEL		20 000,00
Subvention d'investissement	5 250,00	
CONSEIL DEPARTEMENTAL - HAUTE-GARONNE		
Subvention de fonctionnement	280 500,00	280 500,00
Subventions sur actions		
Subvention d'investissement	108 259,68	
CENTRE NATIONAL DU CINEMA ET DE L'IMAGE ANIMEE (CNC)		
Subvention de fonctionnement	642 500,00	612 500,00
Subventions sur actions		
FESTIVAL HISTOIRE DE CINEMA	100 000,00	100 000,00
MUSEE VIRTUEL		30 000,00
Subvention d'investissement		14 000,00

Fait à Villeneuve-Tolosane,
Le 04 novembre 2025

SARL AUDIENTIS
Clarisse PICQUES

